

Mairie



33570

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt cinq

Le onze avril à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal AMOREAU, Maire.

Date de convocation : 04/04/2025

Date d'affichage : 04/04/2025

Présents : Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, AUTHIER Brigitte et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU Lucien, DUGRAND Patrick, GARACH Henri, PIMBERT Éric.

Excusé : M. BLONDET Nicolas (pouvoir à Mr DUGRAND Patrick)

Secrétaire de séance : M. BESSOU Lucien

En exercice : 09

Présents : 08

Votants : 09

Absent : 00

Excusé : 01

N° 17-2025

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Après avoir examiné chapitre par chapitre les propositions de recettes et de dépenses du budget primitif 2025 de la commune, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2025 présenté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	325 693,03	325 693,03
INVESTISSEMENT	241 829,73	241 829,73
TOTAL	567 522,76	567 522,76

- **D'AUTORISER** le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, dans la limite de :
- **7,5 % des dépenses réelles en section de fonctionnement ;**
- **7,5 % des dépenses réelles en section d'investissement.**

Le maire,

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance



Le Maire,
Pascal AMOREAU

